

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 6 (1918)
Heft: 3

Artikel: Les Duding, chevaliers de Malte [suite et fin]
Autor: Corpataux, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818113>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES DUDING, CHEVALIERS DE MALTE,

par GEORGES CORPATAUX, sous-archiviste.

(Suite et fin).

Son neveu et successeur lui fit ériger en 1721 un beau monument en marbre dans l'église de saint Jean, où l'on peut encore le voir aujourd'hui. Le buste sculpté en ronde bosse est d'une belle exécution et le modelé de la figure est très soigné. Le buste est supporté par une corniche au-dessous de laquelle est placé un panneau posé entre deux pilastres. Sur ce panneau sont sculptées les armes de l'évêque avec l'inscription suivante : « Ill.^{mus} Rev.^{mus} ac Celsis.^{mus} Dñus Dñus Jacobus Duding Dei, et S: Sedis Apostolicae gratiâ Episcopus ac Comes Lausannensis S. R. Imperii Princeps Equestris Ordinis S. Joannis Hierosol^{mi} Commendatarius Aquis grani et Ratisbonae, a S^{mo} D^{no} N^{ro} Clemente Papa XI Creatus et praeconizatus i Augusti 1707 obiit 16 novembris 1716 aetatis suae 75 cui requiem aeternam apprecatur Nepos successor et hoc in monumentum virtutis ac piae Recordationis fieri curavit 1721. »

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici ce beau monument d'une réelle valeur artistique qui n'a pas encore été publié (voir planche I).

Nous saisissons cette occasion pour remercier Sa Grandeur Monseigneur Colliard, digne successeur des évêques Duding sur le siège de Lausanne, qui a bien voulu nous aider dans la publication de la planche ci-contre.

Ursule (N^o 5) sœur de l'évêque Jean-Jacques, née vers 1640 à Riaz rejoignit son frère Jean lorsqu'il vint s'établir à Fribourg. Elle se dévoua au service de ses frères et les aida dans l'administration

de la commanderie qu'elle ne quitta plus dès lors. Elle mourut à Fribourg le 5 octobre 1711 âgée de 71 ans et fut enterrée dans l'église de saint Jean ¹.

François le jeune (N° 3) frère de la précédente, eut deux fils de son mariage contracté, avec Anne fille de Pierre Bosson avant le 25 février 1648 ². Claude qui suivra et *Antoine* ³ (N° 9). Il mourut le 4 mai 1691. Sa femme, baptisée le 30 août 1631, mourut le 14 octobre 1669.

Sulpice (N° 4) né en 1639, frère du précédent, épousa le 21 janvier 1658 Anne fille de Georges Charles, juré, de Riaz. L'assignat qu'il passa le 24 février 1665 en faveur de son épouse nous apprend que cette dernière apportait en mariage 100 écus, basse monnaie, son trousseau plus une vache et une génisse (moge recevable) ⁴ Il laissa deux enfants Claude-Antoine qui suit et *Marie-Françoise* (N° 11) épouse de Michel Duding, morte le 2 février 1739 ⁵.

Claude-Antoine (N° 10) dont l'archiviste Daguët fait un fils de François le jeune et d'Anne Bosson, en se basant peut-être sur les terriers qui, cependant, ne donnent pas de filiation, est en réalité fils de Sulpice et de Anne Charles. M. le professeur Gremaud qui a certainement vu et compulsé les registres de baptêmes de la paroisse de Riaz, puisqu'il nous en a laissé des extraits écrits de sa main ⁶, l'indique comme fils de Sulpice et donne le 28 novembre 1681 comme date de son baptême. D'autre part nous savons que Claude-Antoine est bien le neveu du commandeur et évêque Jean-Jacques, donc petit fils de François l'aîné, ce qui oblige à conclure que Sulpice son père est fils de François l'aîné; conclusion qui est corroborée par l'acte d'assignat cité plus haut où il est dit: « Sulpice fils de feu François Duding ».

Claude-Antoine suivit les traces de son oncle et devint son digne successeur comme commandeur. Il étudia au collège de Fribourg de 1693 à 1699 et fit ses études académiques à Dillingen où

¹ Reg. des décès de la cure de Riaz 1690-1816.

² Le contrat de mariage du 25 février 1648 parle du mariage comme ayant eu lieu avant cette date. (Arch. cant., Reg. not. N° 2687 p. 12.)

³ Grosse de Bulle N° 12 p. 694 verso.

⁴ Arch. cant. Reg. not. N° 2688 p. 68.

⁵ Reg. des décès de la cure de Riaz 1690-1816.

⁶ Notes Gremaud sur les Duding, Bibl. cant. et dossier Duding, Arch. cant.

il obtint le grade de docteur en philosophie, théologie et droit canon. Il entra très jeune dans l'Ordre de saint Jean. Ordonné prêtre le 27 février 1706, il dit sa première messe à Fribourg. A cette occasion, il reçut de son oncle Jean-Jacques commandeur à Malte une lettre datée du 8 avril 1706 :

« Monsieur mon très cher aimable neveu,

« J'ay reçu ensemble deux de vos lettres du 4 et 26 février par lesquelles vous m'assurez d'avoir reçues les démissoires tant désirées et que pour cela vous étiez résolu de vous faire ordonner aux



Fig. 2. — Sceaux de Claude-Antoine Duding évêque de Lausanne.

quatre temps de carême ; ce qu'étant fait vous diriez d'abord la messe et que m'y convoyez en présence, ce que ne pouvant pas être, je vous assure que je vous ay accompagné avec l'esprit. . . . Vous me dites par après que au 27 février vous avez été ordonné, de quoy je vous félicite et Dieu vous fasse la grâce d'être bon prêtre et d'avoir meilleure fortune que je n'ay pas eu. . . . Après que vous serez sorti de Dilingen, etc. . . . Tacherez de passer à Villingen et chez M^r Weshem pour vous faire payer de vos pensions. Etant à Fribourg vous trouverez quelque personne, votre confiante, pour gouverner la commanderie en cas de mort de votre tante (Ursule). Il me semble que M. Gottrau seroit bien propre à cela et quasy nous ne pouvons pas faire de moins parce qu'à la fin il nous sert en beaucoup de choses. . . . Si par le voyage vous trouverez des galanteries vous me ferez plaisir de m'en apporter, sans oublier les manchons et gants de poile et entre autres un manchon et une paire de gants fins pour présenter au Grand

Maitre. Vous n'oublierez pas aussy de porter de la toille et dentelle fines pour des rochets et autre comme encore d'étoffe de soye pour faire deux soutannes et un manteau. Me fairez plaisir de porter avec vous deux horloges de poche si petits que vous pourrez, entre autre un qui se puisse monter sans corde ¹.....»

« A Malte ce 8 avril 1706.

Le Commandeur Duding. »

Pendant les trois années qu'il séjourna à Malte comme chapelain de l'Ordre, il se distingua surtout par ses qualités militaires dans les voyages et les expéditions qu'il fit en Espagne et en Afrique, et se montra aussi brillant chevalier que bon pasteur des âmes. L'Ordre le nomma procureur et vicaire général en Allemagne et lui céda les commanderies d'Aix, Heitersheim et Fribourg. Comme commandeur et administrateur de celle de Fribourg, il continua et acheva avec un soin jaloux l'œuvre entreprise par ses oncles Jean et Jean-Jacques. Il agrandit et embellit l'église, la dota d'un orgue, de magnifiques tableaux dont l'un, de réelle valeur et portant ses armes, fut peint par Denis Calvart ². Ce fut lui encore qui fit reconstruire la maison du rectorat de saint Jean située sur la Sarine à l'entrée du pont, sur la façade de laquelle se trouve l'écusson du commandeur avec ses initiales.

A la mort de son oncle Jean-Jacques, le Pape Clément XI le désigna comme son successeur au siège de Lausanne le 23 décembre 1716. A ce titre il obtint l'autorisation de fixer sa résidence dans la commanderie de Fribourg. Le 29 juin 1717, il reçut la consécration épiscopale des mains de Jean Conrad, baron de Reinach, évêque de Bâle, dans l'église des Jésuites à Porrentruy. Il fit son entrée solennelle à Fribourg le 4 juillet suivant.

L'évêque Duding déploya une grande activité dans l'administration de son diocèse. Il eut à lutter de toutes ses forces contre les prétentions et les intrigues que le gouvernement et le chapitre de saint Nicolas avaient suscitées déjà sous l'épiscopat de Mgr Strambin et qui, assoupies sous ses deux successeurs, se réveillèrent avec une violence toute nouvelle sous Claude-Antoine. A la suite des

¹ Notes Gremand sur les Duding, Bibl. cant.

² Denis Calvart, né à Anvers en 1565, s'établit à Bologne où il ouvrit une école dont il est sorti un grand nombre de peintres célèbres. Mort à Bologne en 1619. (Fribourg art. 1909, planche XVII.)

démarches pressantes qu'il fit auprès du Souverain Pontife, il parvint à rétablir la paix et à faire régner une entente parfaite qui, dès lors, ne fut plus sérieusement menacée.

Ses connaissances très étendues en philosophie et en théologie lui permirent de travailler à la diffusion de la foi et de la vérité dans son diocèse par la presse, et par la prédication. Il rédigea un nouveau catéchisme du diocèse et publia de nombreuses lettres pastorales et ouvrages historiques et philosophiques dans lesquels il s'employa à réfuter les erreurs qui régnaient alors et à réprimer les abus. Il entra en relations avec les cardinaux et les princes les plus notables de son temps, tels que Fleury, Rohan, Polignac etc., ce qui lui valut une grande renommée. Le Pape Benoît XIII (1724-1730) le nomma évêque-assistant du saint Siège et le roi Louis XV lui donna le titre d'Abbé du Royal Couvent de saint Vincent à Besançon. Il lui offrit même l'archevêché de Grau en Hongrie, mais Claude-Antoine le refusa.

Fatigué par cette longue et fructueuse carrière et soupirant après un repos bien mérité, l'évêque Duding présenta sa démission au Pape en Lui recommandant son cousin Jacques comme successeur; mais le Souverain Pontife n'accéda pas à son désir. Claude-Antoine se retira dans la résidence qu'il avait fait construire sur son domaine de Plaisance situé au-dessus de Riaz, où il passa les dernières années de sa vie. Nous reproduisons ici une vue de cette charmante résidence tirée de Herrliberger 1758 (voir planche II). Claude-Antoine mourut à Fribourg le 16 juin 1745 regretté comme un père et il fut inhumé, à côté de son oncle Jean-Jacques dans l'église de saint Jean¹. Un portrait de cet évêque est conservé à la chapelle de l'évêché et un autre au réfectoire du Séminaire à Fribourg.

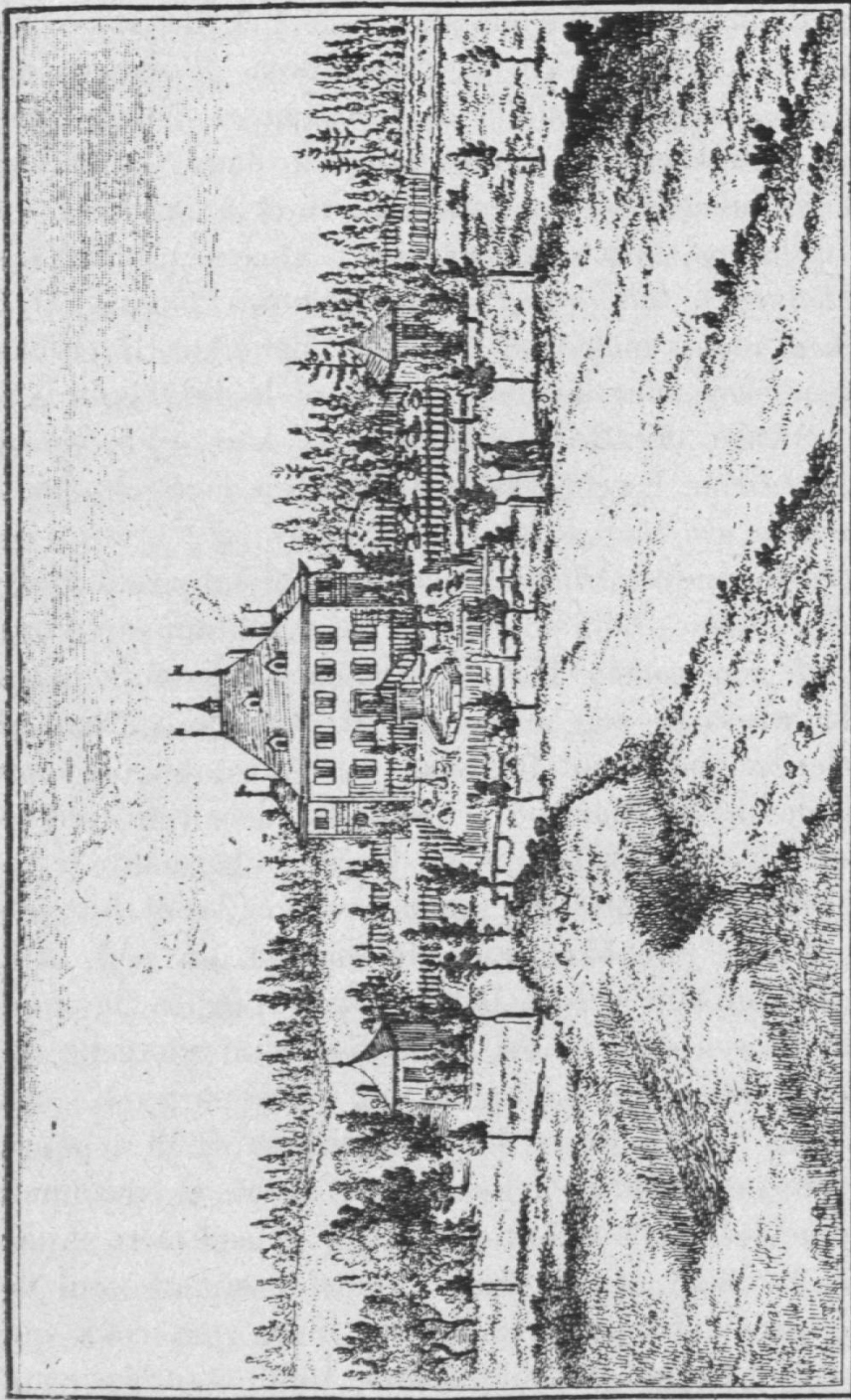
Claude (N° 8), fils de François le jeune, né en 1653, épousa Claudine fille de François Monnet². Le 3 avril 1686 il reconnaît avec son frère Antoine les biens ayant appartenu à leur mère Anne femme de François Duding³. Ce même Claude reconnaît seul le 18 mars 1722, les biens mentionnés ci-dessus ainsi que ceux qui furent reconnus par son dit père le 30 mars 1686 et auparavant

¹ Schmitt, Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne p. 516.

Seitz, Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg i. U., p. 115-117.

² Notes Gremaud sur les Duding, Bibl. cant. et dossier Duding Arch. cant.

³ Arch. cant. Grosse de Bulle N° 12 fol. 694 verso.



PLAISANCE

*Maison de Compagne de feu M.
l'Evêque de Lausanne, Duding,
Située au Dessus de Bülle.*

Jurick del.



PLAISANCE

*Ein dem verstorbenen Herren
Bischoff von Laussanna Duding.
gehöriges Schloß bey Boll.*

D. Herrberger exc. Zürich Cum Priv.

Planche II.

par son grand-père François fils de Jean Duding¹. Il mourut le 8 février 1733 à Fribourg dans la commanderie de St-Jean et fut enterré à Riaz².

Il eut pour enfants Jacques, Claude-Joseph et Jean-Joseph. M. le Dr Seitz, dans son étude sur la commanderie de saint Jean, pages 117 et 118, se basant probablement sur la généalogie établie par Daguët fait de ces jeunes gens des neveux de Claude-Antoine, alors qu'ils ne sont que des cousins. Aucun document parmi ceux que nous avons consultés ne détruit la filiation que nous avons donnée.

Ils étudièrent tous trois à Dillingen. Les deux premiers, leurs études terminées, suivant les traces de leurs parents entrèrent dans l'ordre de Malte; les lettres qu'ils écrivirent à l'évêque Duding de 1735 à 1740 nous révèlent les intrigues qui eurent lieu à Malte au sujet des élections du Grand Maître et du Prieur de l'Ordre³ et de la succession au siège de Lausanne dont la vacance n'était cependant qu'éventuelle. Un autre commandeur fribourgeois Griset de Forel, très intrigant, déploya une grande activité dans chacune de ces deux affaires.

Nous avons vu plus haut qu'en sollicitant du Pape sa retraite, Claude-Antoine proposait son cousin *Jacques* (N° 12) comme successeur. La lettre que ce dernier adressa à l'évêque de Lausanne nous apprend ses sentiments à cet égard :

« Monseigneur,

« Qu'il (le chevalier de Forel) veuille faire réussir le prévôt de saint Nicolas pour évêque de Lausanne, je ne scavois rien de tout ceci. . . . Pour ce qui regarde l'évêché de Lausanne, jamais n'ay eu cette ambition, ne ny songerai-je; je sçais ce que Votre Grandeur y a souffert et souffre encore aujourd'hui pour en soutenir la juridiction, les privilèges et autres immunités ecclésiastiques, me bornant uniquement à seconder et suivre leurs sages insinuations et remontrances concernant cette misérable et très épineuse dignité, personne n'étant capable de me persuader le contraire; j'aime la tranquillité en faisant mon devoir dans notre ordre; outre que par

¹ Arch. cant. Grosse de Bulle N° 4 fol. 225.

² Reg. des décès de la cure de Riaz, 1690-1816.

³ Entre autres une très longue lettre du 20 décembre 1736 où le commandeur Jacques donne des détails très intéressants sur la mort du Grand Maître et la nomination du nouveau. (Notes Gremaud sur les Duding, Bibl. cant.)

surcroît de leur bonté, elle a bien eu la prévoyance de m'en prévenir dans le temps même que j'étudiais en Allemagne, pour quel sujet je leur en auray tous les jours de ma vie des obligations les plus étroites et des reconnaissances inconcevables ; aussi ne manqué-je journallement et ne cesseray je à l'avenir de supplier le tout puissant pour leur très chère et très précieuse conservation, c'est la dernière satisfaction que je puisse attendre dans ce monde. . . . Votre Grandeur fera fort bien de chercher le moyen de se défaire de l'évêché sans aucun égard à moy, je viens déjàz ici dessus de me déclarer, le tout pour se mettre hors de ses embarras et par là se tranquilliser pour le reste de ses jours en vacant avec repos à leurs affaires ultérieures, comme elle se daigne bien me le marquer ; moy et mon cher frère en aurions une particulière consolation et dernière satisfaction. . . . Bien que je soye bourdonnier. . . . M. le Commandeur de Groot a présenté en vénérable langue ses ameliorisements faits sur la commanderie de Ratisbonne et Altmühlmünster, j'ay demandé d'être nommé un des deux commissaires de ditte commanderie estant de notre rang. L'autre est M^r le Commandeur Baron de Bieschin, tous deux de différents prieurés, selon la coutume, je n'ay encore rien vu puisqu'il y a plus de deux mois qu'il les a entre ses mains ; je verray ce qu'il sera à résoudre lorsque je les aurai repassé. . . . Quant à la commanderie de Worms au cas qu'elle vienne à vacquer, je ne manquerai pas de faire mon instance en vénérable langue et si elle ne me sera pas passée, je porterai le tout en conseil et ensuite à Rome. Car dans les présentes conjonctures de brigue il n'y a rien à faire, si nous pouvons réussir à l'avenir du bon party en faisant le Grand Maître, les choses iront pour lors en poupe. Il n'y a rien de particulier sinon que Mgr notre prieur de l'église Seignoret est décédez le 10 de ce mois, âgé de 75 ans. . . . A l'occasion de cette vacance, il y a eu une brigue très échauffée ; mais le Grand Maître s'y estant pris, son parti l'a emporté et a fait un de ses compatriotes prêtre Majorquain nommé Rull âgé de 46 ans fort petit sujet et de très basse naissance. Votre grandeur peut voir qu'on ne regarde pas le mérite ny la capacité et ancienneté qu'avoient plusieurs autres prétendants de notre parti, lesquels voyants que notre parti des Grand Croix ne pouvait pas l'emporter en conseil se sont demis ; cependant M. le balli Pinto avec ses adhérents ne l'a pas manqué que pour deux ballotes de le faire. Voyant qu'il ne pouvait faire le coup à la barbe du Grand Maître on a fait le sus-

dit prieur en assemblée et en conseil, *nomine discrepante* pour ne pas montrer la partialité, outre qu'on ne pouvoit plus reussir et cela à cause que 4 ou 5 des amis du balli Pinto l'ont abandonné dans cette occasion. Aussi prend-il bien des mesures pour l'avenir en cas



Fig. 3. — Armoiries de Jacques Duding tirée du *Wappen-Kalender des Johanniter-Orden* de 1758.

de vacance du Magistère. . . . Mon cher frère se porte bien . . . etc. ¹. »
« Malte 18 avril 1738.

De votre ill. Grandeur
le très humble, très dévoué
et addonné Serviteur
J. Duding C. »

¹ Notes Gremaud sur les Duding, Bibl. cant.

Quelques années plus tard, en 1741, Jacques obtint les commanderies de Ratisbonne et Altmühlmünster ; de Fribourg après la mort de l'évêque, en 1745, et enfin celles de Roth, Wianden, Sobernheim, Hangenweisen et Cronembourg qu'il possédait en 1747. Ce fut le dernier des Duding qui résida comme commandeur à Fribourg.



Fig. 4. — Armoiries de Claude-Joseph Duding, tirées du *Wappen-Kalender des Johanniter-Orden* de 1758.

Il continua l'œuvre de ses prédécesseurs. Dès 1763, il chargea, son frère Jean-Joseph, de l'administration des biens et se retira à Plaisance. Il mourut à Fribourg dans la commanderie de St-Jean le 3 avril 1766. Son corps fut déposé dans le caveau des évêques Duding qui se trouve devant le maître-autel¹. Son portrait exécuté en 1747 est déposé au Musée cantonal (voir ses armoiries fig. 2).

¹ Arch. cant. Reg. des décès et mariages de la paroisse de St-Jean 1755-1818 et de St-Nicolas 1732-1780.

Son frère *Claude-Joseph* (N° 13) fut commandeur de Worms en 1745, d'Aix la Chapelle et de Malines en 1747 et devint seulement administrateur de la commanderie de Fribourg. Ses prodigalités lui firent contracter des dettes qui, au bout de quelques années, l'obligèrent à fixer sa résidence à Worms. Dans sa vieillesse, étant tout à fait incapable d'administrer ses commanderies, il les remit à son neveu Jean-Jacques Duding. Il mourut à Worms le 2 septembre 1788 ¹ (voir son armoirie fig. 3).

Jean-Joseph (N° 14) se consacra à l'étude du droit et obtint le titre de docteur. Il vint s'établir à Fribourg et fut procureur de la commanderie de saint Jean de 1763 à 1766. Il est reçu bourgeois commun de la Ville et République de Fribourg le 30 avril 1737 pour le prix de 100 écus bons ². De son mariage avec Marie-Françoise-Ursule-Elisabeth fille de Jean-Pierre Bourqui ³, il eut cinq enfants Claude-Nicolas et Jean-Baptiste Publius *Jacques* qui suivent et *Marie-Marguerite Walpurgé* (N° 17) née le 10 et baptisée le 11 septembre 1749 à St-Nicolas; *Marie-Marguerite* (N° 18) née le 25 et baptisée le 26 mai 1751 idem.; *Marie-Madeleine-Françoise* (N° 19) née et baptisée le 22 avril 1754 ⁴. Peu de jours après la mort de son frère Jacques, il rendait son âme à Dieu dans la commanderie le 10 avril 1766. Il fut enterré dans le cimetière de St-Jean près de la fenêtre du chœur de l'église ⁵. Un portrait de ce personnage existe à Courtaney.

Claude-Nicolas (N° 15) né le 5 et baptisé le 8 mai 1743, entra très jeune dans l'ordre de Malte, comme le prouve l'acte d'attestation de noblesse fait par les représentants du gouvernement de Fribourg du mois de mars 1753 ⁶, dans lequel il est dit que cet adolescent est plein des plus belles espérances (*optime spei et indolis adolescens*). Il passa la plus grande partie de sa vie à Malte et fut commandeur de Ratisbonne et Altmühlminster. Parti de Malte dans les premiers

¹ Seitz, Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg i. U., p. 118.

² Arch. cant. Rôle des bourgeois N° 8, p. 5.

³ Arch. cant. Reg. not. N° 589 fol. 124 et Reg. des naissances de la paroisse de St-Nicolas, 1718-1788.

⁴ Notes Gremaud sur les Duding, Bibl. cant. et Reg. des naissances de la paroisse de St-Nicolas, 1718-1788.

⁵ Arch. cant. Reg. des décès et mariages de la par. de St-Jean 1755-1817 et Reg. des décès de St-Nicolas 1732-1780.

⁶ Arch. cant. Reg. not. N° 589.

mois de 1772 pour rentrer à Fribourg, il n'y vécut que deux années et mourut d'une apoplexie le 25 mai 1774, dans la maison qu'il habitait à la rue de Lausanne. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de St-Jean. La pierre tombale qui se trouve à droite devant le maître autel porte l'inscription suivante: « Hic jacet Claudius Nicolaus Duding Equestris ordinis Melitensis commendator in Regensburg et Altmühlminster Obiit Friburgi die 25 mai 1774 aetatis



Fig. 5. — Armoiries de Claude-Nicolas Duding tirées du *Wappen-Kalender des Johanniter-Orden* de 1758.

31 an » (voir ses armoiries fig. 4). Il sera encore question de Claude-Nicolas dans les lettres adressées à son frère Jean-Jacques par le Grand Prieur d'Allemagne. Un grand portrait de ce commandeur est conservé à Courtaney.

Jean-Baptiste-Publius-Jacques (N° 16) naquit à Fribourg le 13 décembre 1744. Sans s'être voué spécialement à l'Ordre de Malte, il consacra, cependant, quelques années de sa jeunesse à administrer les biens de différentes commanderies et particulièrement de Villingen.

En sa qualité de procureur, il fut en relations suivies avec le Grand Prieur d'Allemagne, à Malte. Parmi les nombreuses lettres que nous possédons de lui nous publierons les deux suivantes :

« A Malte le 15 janvier 1767.

« Par la chere vostre du septième décembre vous me donné part Monsieur d'avoir envoye un grand troupeau de jeune bétail pour la regie de mon grand prioré de Heitersheim.

De plus avons accusé d'avoir resue la patente du Père François pour régir ma commanderie de Villingen de la façon comme a fait à Monsieur votre père defunte ; estant persuadé que vous veillerez à mes interets ; comme nous sommes convenus avec le Père François, Monsieur, que vous aurez pour vostre honoraire 30 louis d'or pour les frais des voyages que vous est obligé de faire toutes les années, en vous obligeant de me faire tenir toutes les années des fromages de Gruyere et l'herbe vulnéraire, seulement quand la provision que j'ay présentement sera prette de finir, car M^r vostre frere m'ast apporté une bonne provision.

Vous aurez la bonté Monsieur, de prevenir M^r le ballyf Baumgartner de payer les pensions selon la notte issy jointe car les pensions de M^r vostre oncle defunte et celle du commandeur vivante par renoncation je les payerai à M^r vostre frere issy, que aime et estime infiniment par rapport sa bonne conduite. »

Jaix l'honneur d'estre avec toute consideration possible.

Monsieur et cher procureur

Vostre tres humble et tres affectionné
serviteur le Grand Prieur d'Allemagne

A Monsieur Duding procureur générale de la commanderie de Villingen à Fribourg. »

Sur le cachet armes des Schauenburg.

« A Malte, le 30 may 1772.

« Monsieur et cher administrateur,

« ...Vostre lettre que vous avez escrite à M^r vostre frère le commandeur pour le faire rester a Malte ne luy est point parvenue, yl est partye contre ma volonte et de toutes ses amis ; yl parroit quil ast le mal du pays, car la veille de son départ à huit heures du soir il m'ast laissé la procure pour ses intérets, il est party sur la frégat de la religion pour Napel, de la pour l'Espagne, contant que la

frégate toucheroit sur les cottes d'Italie pour pouvoir débarquer pour aller à Fribourg, mais la dit frégat est allé à droiture à Barcelon ou yl at débarqué et voyagera par la France pour ce rendre chez luy. Naturellement appresent yl sera arrive.

A l'égard de l'eau de cerise vous me feré plaisir de me l'envoyer le plus tot possible. Actuellement vous seres de retour de Vilingen, a M. Baumgartner vous luy ordonnerez de payer les pensionnes à Mr vostre frere.

Bien des compliments à Mr vostre oncle le commandeur, »

Votre très affectionné
le Grand Prieur d'Allemagne.

A Monsieur Duding administrateur général de la commanderie de Villingen à Fribourg ¹. »

Le 1^{er} février 1783, Jean Baptiste Publius Jacques se fit recevoir bourgeois patricien et il assigna son droit de bourgeoisie sur la maison qu'il possédait à la rue de Lausanne ². Il épousa le 23 novembre 1789 Demoiselle Marie Elisabeth fille de Charles de Montnach ³. Cette dernière mourut dans leur propriété de Courtaney le 29 août 1820 et fut inhumée à Fribourg le 2 septembre suivant ⁴.

Jacques Duding mourut à Fribourg, dans sa maison N^o 137 de la rue de Lausanne ⁵ le 12 décembre 1824, il fut enterré dans le cimetière de St-Jean ⁶. Avec lui s'éteignait la branche masculine, patricienne des Duding à laquelle appartenaient les commandeurs de ce nom, car, il ne paraît pas avoir eu d'enfant et, s'il en eut, ils décédèrent avant lui. De ses trois sœurs une seule survivait, Marguerite.

Par son testament, dicté le 23 novembre 1824, au notaire Tobie Carmintran, il exprime le désir d'être inhumé dans le cimetière de St-Jean et il ordonne qu'il soit dit cinquante messes basses à chacun des jours de son enterrement, septième et anniversaire.

¹ Notes Gremaud sur les Duding. Bibl. cant.

² Arch. cant. Grand livre des bourgeois N^o III, p. 9.

³ » » Reg. des mariages de la cure de Fribourg 1759-1800. p. 143.

⁴ Registre des décès de la cure de Fribourg.

⁵ Cette maison passa à l'héritier de Jacques Duding, cité plus loin, puis à Laurent von der Weid auquel succéda le notaire Roth; elle porte actuellement le N^o 22 et est devenue la propriété de MM. Weissenbach, frères.

⁶ Reg. des décès de la cure de Fribourg.

Il confirme une fondation de messes qu'il avait faite à l'église de St-Jean; il lègue en plus à cette église une chasuble en drap d'or. Il fait plusieurs legs en faveur du bénéfice curial et des pauvres de Matran, du charitable Grand Hôpital de Fribourg, des R.R. P.P. Capucins de Fribourg.

Il donne et lègue à son domestique Jacquelet Heth, tous ses habits, deux douzaines de chemises, « dont une douzaine des ordinaires et l'autre des meilleures, une douzaine de serviettes communes, deux nappes, la moitié de ses pots à œuillets avec les plantes qui s'y trouveront, un lit complet... plus la somme de septante cinq louis soit douze cents francs de Suisse ».

Suivent des legs faits à Fanchon Bussard, sa servante, à Marguerite Aubonet, sa cuisinière, à Jean-Joseph Magnin et Pierre Piccand, ses fermiers, le premier à Plaisance, le second à Courtaney; puis viennent les legs à ses parents et amis dont nous ne retiendrons que les suivants: « Je donne et lègue à M^r le Conseiller Ignace de Maillardoz toute la porcelaine provenant d'un don à lui bien connu;....

« Je donne et lègue à son Excellence l'Avoyer de Gottrau, mon beau-frère, mon bougeoir d'argent aux armes Duding »....

«à M^r Hubert de Bocard, la moitié de mes fusils de chasse ».

« Je donne et lègue à M^r de Techtermann de Bionnens, mon neveu, quatre louis et l'autre moitié de mes fusils de chasse, mon intention étant, que le partage de ces fusils soit fait en deux portions aussi égales que possible et arrangé de manière à ce que le fusil au chiffre de Louis XIV et aux armes de France parvienne à la part de Monsieur de Bocard ».

Le legs fait à sa sœur Marguerite ne manque pas d'intérêt et chacun se féliciterait d'en recevoir autant à l'époque que nous traversons: « Je donne et lègue à Mademoiselle Marguerite Duding, ma sœur, deux chandeliers d'argent aux armes Bourqui, deux cuillers à ragoût en argent aux mêmes armes, deux autres chandeliers d'argent sans armes, les douze volumes du Père Croiset, tous les meubles de maison et de ménage dont elle pourrait avoir besoin à son choix¹,

¹ Elle fit son choix le 8 mars 1825 et par acte de ce même jour le notaire Roth dresse l'inventaire. Elle renonce à tous les tableaux, même à celui représentant Courtaney pour ne garder que deux tableaux religieux: un crucifiement et une descente de croix; elle conserve parmi le mobilier un buffet aux armes Python. (A. C. registre not. N° 3499 p. 73).

la totalité des vins, viandes salées, fruits secs et verts, farines, cafés, beurres, denrées et victuailles que je délaisserai à mon décès tant en ville qu'en campagne, y compris toutes les graines qu'il y aura dans les greniers.

« Plus toute la toile faite et celle qu'il pourrait y avoir au métier (sauf à prélever sur la dite toile ce qu'il faut pour les chemises qu'on doit chaque année aux domestiques) toute la filasse filée et à filer, tous les bois à brûler qu'il y aura dans ma maison en ville et ceux hâchés (= coupés) qu'il y aurait encore à Courtaney.... plus encore tous les poulets qu'il y aurait à l'engrais, et la moitié de la basse-cour, volant, si ma sœur en fait la demande, que mon héritier lui fournisse chaque année pendant sa vie trois sacs de farine d'avoine pour engraisser sa volaille et en outre, deux sacs d'avoine pour ses poules ».

« Si je décède à Courtaney et si alors il y a des cochons à l'engrais, j'entends que ma sœur puisse y demeurer avec les domestiques tout le temps qu'il faudra pour achever l'engrais des dits cochons, pour cueillir et ramasser les productions du jardin et des arbres réservés au Maître, lui donnant ici l'un des dits cochons à choix pour sa boucherie avec tous les fruits, légumes et jardinages qu'elle jugera à propos de prendre »....

« Je constitue à ma dite sœur une pension annuelle et viagère de cinquante louis....

« Je confirme au besoin le don du domaine de Plaisance que j'ai fait à mon épouse pour elle et les siens par billet du 15 mars 1818 ¹ »....

« J'institue, fais et constitue pour mon seul héritier Louis d'Uffleger, fils aîné de Monsieur le Conseiller d'Uffleger mon cousin »....

« Je recommande à mon héritier de tenir en honneur et de conserver soigneusement les portraits, les documents de famille et les vitrages peints à nos armes ², de soigner la tenue de mes biens ³ »....

Jacquelet Hett, le domestique, et Marguerite Aubonet, la cuisinière de Jacques Duding unirent leurs destinées et leur petit legs, ils

¹ La propriété de Plaisance passait ainsi à la famille de Montenach.

² M^r Louis Bourgknecht, juge cantonal, propriétaire actuel de Courtaney, possède quatre tableaux d'évêques Duding et des portraits des commandeurs Jacques (N^o 12) et Claude-Nicolas (N^o 15).

³ A. C. reg. not. N^o 1056 p. 273 et suivantes.

se marièrent et demeurèrent au service de la dernière descendante des Duding, Marguerite, qui mourut elle-même dans sa propriété de Bennewyl le 17 février 1839 les instituant ses héritiers universels. Elle fut inhumée dans le cimetière de St-Jean. Son testament n'offre rien de bien particulier si non qu'elle lègue à M^r Aeby, curé de ville, la paire de chandeliers en argent aux armes des Bourqui qu'elle avait reçue de son frère. Elle donne encore à M^r Pernet, R^d doyen de Prez, un couvert en argent dont elle avait hérité de Monseigneur Guisolan³.

Ainsi se terminèrent les destinées de cette famille qui pendant ses dernières générations joua un rôle si important. Le murmure des flots de la Sarine berce son dernier sommeil et le visiteur curieux ou le pieux passant jette l'aumône d'une prière sur ces restes recouverts de dalles solennelles ou de l'herbe fleurie.

Nous venons de découvrir lors du transfert des Archives d'Etat dans leur nouveau bâtiment des Augustins un dossier appartenant aux pièces de la collection Gremaud non cataloguées et portant le titre « Duding » ; ce dernier contient de nombreuses lettres originales et inédites des commandeurs et un tableau des huit quartiers de Jacques Duding, ainsi que des notes biographiques et généalogiques.

Nous avons été heureux de constater que ces renseignements et pièces originales ne font que confirmer la généalogie que nous avons établie.

Nous ne saurions terminer cette étude sans exprimer toute notre reconnaissance à M. T. de Ræmy, archiviste d'Etat, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches.

³ A. C. Reg. not. N^o 3513 p. 107.